

**Sommaire:**

**Mot du Maire** .....p 1  
Paroles d'associations.....p 2-3  
Bien vivre ensemble.....p 3-4  
Evènements .....p 5-6  
Correspondant défense .....p 6  
Aides du Grand Reims.....p 7-8  
Candidature CMJ.....P 8  
Renseignements pratiques ... p 16



Resp. publication : Mousel P

Conception et réalisation :

Doussaint N Charbeaux A Noël S  
Dobigny M Altmeyer S Liesch JM  
Jezequel MA

Secrétariat Mairie :

1 rue des vagériaux

51110 Warmeriville

Tél : 03 26 03 32 04

Courriel :

[mairie@warmeriville.fr](mailto:mairie@warmeriville.fr)

Site internet : [warmeriville.fr](http://warmeriville.fr)

Edité en 1115 exemplaires

**MOT DU MAIRE**

Chères Warmerivilloises, chers Warmerivillois,

Comme de tradition, au cours du mois de février, nous avons à débattre des orientations budgétaires de la commune. Nous voterons en avril le budget annuel.

Vous n'êtes pas sans ignorer que c'est dans un contexte contraint et compliqué que nous allons devoir élaborer le budget communal 2023.

La hausse du coût de l'énergie, les hausses des coûts en général vont impacter fortement nos dépenses de fonctionnement.

J'en appelle à la responsabilité et au civisme de tous, les utilisateurs des bâtiments publics d'être vigilants sur l'utilisation de l'éclairage, du chauffage et des fluides en général.

Malgré ce contexte tendu, nous souhaitons maintenir notre politique d'investissement pour améliorer les conditions de vies et d'accueil de notre village et soutenir le tissu économique et le secteur de l'emploi.

Le monde change et nous devons nous adapter aux changements climatiques, à la nouvelle façon de consommer ou de nous déplacer. Nous sommes à un moment charnière de notre société, l'état encadre de plus en plus l'urbanisme en voulant limiter strictement l'artificialisation des sols. Ce qui va engendrer de profondes modifications de nos paysages et la physionomie de nos bourgs.

Continuer de construire mais en ne grignotant pas sur les terres agricoles est une volonté tout à fait louable voire indispensable pour notre futur. Nous devons l'anticiper et prévoir ces changements mais sans connaître pour le moment véritablement les règles de calcul et les modalités, ce qui rend les choses compliquées. Si on veut garder une qualité de vie et d'âme de la ruralité.

Cette année ne sera pas simple mais nous allons continuer à porter les valeurs de proximité et de solidarité qui font le fil rouge de notre action pour votre bien-être.

En attendant l'arrivée du printemps que j'espère pluvieux, pour combler le déficit de nos nappes, on ne peut qu'espérer que le monde retrouve sa sagesse et notre pays sa sérénité.

Le Maire,  
Patrice MOUSEL

## Ecole Privée Catholique du val des Bois

Vous souhaitez faire une demande d'inscription, vous pouvez nous contacter

- par téléphone au 03 26 03 89 51
- par courriel [ecolevaldesbois@gmail.com](mailto:ecolevaldesbois@gmail.com)

Nous sommes heureux de vous inviter à notre matinée Portes Ouvertes qui se déroulera le 25 mars de 09H30 à 13H30.

### Quelques nouvelles :

Carnaval de la Mi-Carême le 16 mars 2023

Nous participons à « La grande lessive » le 23 mars. L'exposition des œuvres éphémères sera visible le jour de la matinée Portes Ouvertes. Cette année, le thème est « Ma cabane et/est la tienne. »

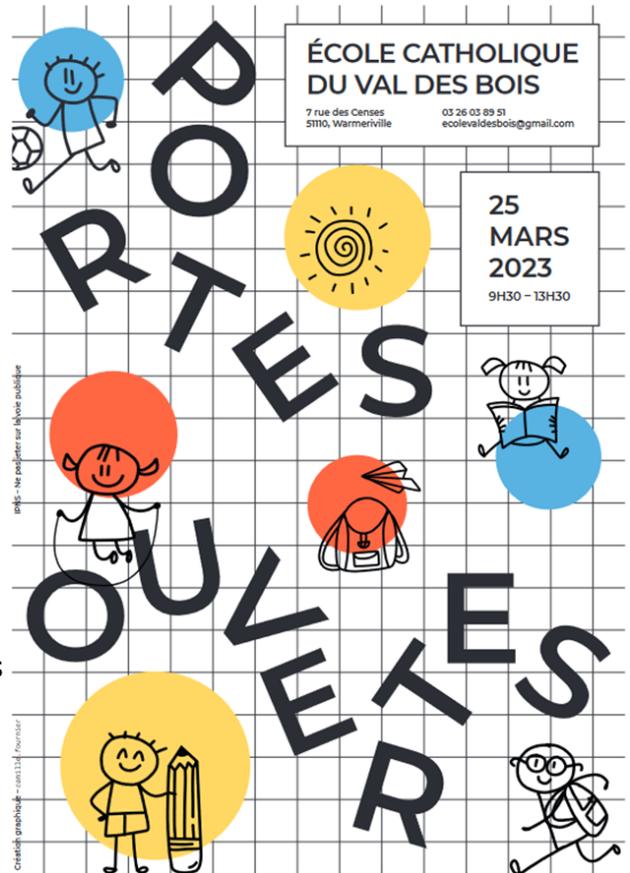
Cette année nous demandons une subvention auprès de l'APEL du diocèse de Reims, pour aménager la cour de l'école en différentes zones de jeux. (Parcours de billes, briques géantes pour les maternelles, jeu de dames et jeu d'échecs, roues de motricité, buts de foot, ...)

L'Association des Parents d'Elèves organisera un marché printanier à l'école début mai.

Cette année, pour le Carême, nous allons aider le Secours Populaire en proposant aux familles de faire un don alimentaire.

Vous pouvez retrouver toutes nos actions sur le compte Facebook de l'Apel du Val des Bois.

**Sophie Fournier**



Comité de Jumelage



WARMERIVILLE-ARRE

Enfin!!!

Après quelques années de pause forcée, nous serons une quarantaine de personnes à prendre le départ de Warmeriville en direction de Arre en Italie du 2 au 4 Juin prochain pour reprendre le rythme de nos échanges annuels de jumelage .

On a hâte !!!

**Fanny Liesch**

## Recherche bénévole

L'école maternelle La Doline recherche un ou plusieurs bénévoles (s) pour l'accompagner et l'aider dans la mise en place du potager au sein de l'école.

Elle élabore un projet EDD ( Education Développement Durable) avec le pôle territorial, qui se mettrait en place sur plusieurs années: végétaliser un peu plus la cour de récréation en y installant une friche, des plantes grimpantes, des arbres. Récupérer les eaux de pluie avec installation d'un robinet pour le potager, installation d'un compost qui serait alimenté par les déchets végétaux et les restes de la cantine.

L'école a besoin de personnes de confiance et compétentes dans ce domaine pour l'accompagner dans l'aménagement du terrain et l'entretien des plantations.

Sur le temps scolaire, le travail se fera avec les élèves. Un partenariat avec le périscolaire est envisagé mais insuffisant pour gérer ce projet.



## Bien vivre ensemble

### Dites STOP aux bruits de voisinage

Chaque année, dès le retour du printemps, rien de va plus entre voisins...la cause première : LE BRUIT.

L'arrêté préfectoral en date de décembre 2008 règlemente les bruits de voisinage. Entrent dans son champ d'application :

- les bruits de comportements des particuliers ainsi que ceux émis par les animaux ou matériels dont ils ont la responsabilité,
- les bruits d'activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisirs émis qu'ils soient d'origine humaine ou matérielle

"Le bruit, on peut en faire jusqu' à 22 h" :  
**FAUX depuis 1995**

En effet, en tout lieu public ou privé, tout bruit excessif par son intensité, sa durée ou sa répétition émis sans nécessité ou par manque de précaution est interdit de jour, comme de nuit.

**Le Maire peut toutefois accorder des dérogations individuelles ou collectives pour des manifestations particulières.**

#### Bruit dans les propriétés privées :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuses à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse...) sont **UNIQUEMENT** autorisés aux horaires suivants :

jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h

le **dimanche** et les jours fériés de **10h à 12h**

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures pour éviter les aboiements répétés et intempestifs.

Les équipements des bâtiments (chaudière, climatiseur...) doivent être maintenus en bon état de manière à éviter une augmentation anormale de leur niveau sonore.

#### Bruit d'activités professionnelles :

Pour garantir la tranquillité du voisinage et en tout état de cause **INTERROMPRE** ses travaux (hors cas d'urgence) entre 20h et 7h et toute la journée du dimanche et des jours fériés.

#### Voirie et lieux accessibles au public :

Sont interdits les dispositifs de diffusion sonore amplifiée, les réparations ou réglages de moteur, les tirs de pétards, armes à feu, artifices et tout autre engin ou dispositif bruyant.

Les peines encourues en cas d'infraction aux dispositions de cet arrêté sont des contraventions de 3ème classe (jusque 450 €).



## **Petit arbre deviendra grand !**

### **Respectez les distances de plantation**



Sur le plan esthétique ou écologique, être entouré de verdure est un véritable atout. Mais quand branches, feuilles ou racines deviennent envahissantes, elles peuvent rapidement occasionner des troubles de voisinage.

Si vous souhaitez planter un arbre, arbrisseau ou arbuste en limite de propriété et en l'absence d'une règle spécifique applicable localement (usage local, documents d'urbanisme, règlement de lotissement), les distances minimales à respecter par rapport au terrain voisin sont fixées par les articles 671 et 672 du code civil et varient selon la hauteur de la plantation :

- 2 mètres de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres,
- 50 centimètres pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres.

La distance de plantation se mesure à partir du milieu du tronc.

Les plantations en espaliers, de chaque côté d'un mur séparatif, sont autorisées sans règles de distance, si elles ne dépassent pas la crête du mur.

Attention ! Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.

Votre voisin peut exiger que vos plantations situées à une distance inférieure soient arrachées ou réduites à la hauteur autorisée, sauf si elles sont présentes depuis au moins 30 ans. Dans ce cas, si les arbres meurent ou sont arrachés, la distance légale doit être respectée pour une nouvelle plantation.

#### **Et l'entretien annuel !**

Ces distances doivent persister lors de la repousse. Il est donc possible que votre voisin vous demande de couper les branches qui surplombe sa propriété, mais il ne peut pas le faire seul sans votre accord.

Par contre, il lui est permis de couper les racines, ronces ou brindilles qui dépassent à la limite de sa propriété. Il est donc préférable de trouver un accord car le massacre des racines risque de mettre en péril la vie de votre arbre.

Attention ! vous pouvez broyer, composter, déposer en déchetterie mais le brûlage à l'air libre est interdit !

#### **Les fruits**

Un voisin n'a pas le droit de cueillir les fruits sur les branches qui surplombent sa propriété, mais il peut ramasser ceux tombés naturellement.

#### **Les feuilles**

Si un arbre planté dans le respect des distances légales perd ses feuilles sur votre terrain, il s'agit d'une gêne passagère ponctuelle, mais si ce trouble est excessif, il peut être qualifié de trouble anormal de voisinage. Les nuisances graves et répétitives (importante des chutes de feuilles, obstruction de l'écoulement des eaux, perte d'ensoleillement, etc.) sont sanctionnées par le juge judiciaire.

Si vous possédez un arbre très ancien ou d'une espèce rare, n'hésitez pas à contacter l'association ARBRES ([www.arbres.org](http://www.arbres.org)) qui attribue le label Arbre remarquable de France.

### L'aventure d'Urgence Grand Froid Ukraine !



Tout a commencé devant la télévision, et ce sentiment presque inacceptable de ne pouvoir rien faire, rien faire pour ces gens subissant de plein fouet la guerre et ses conséquences.

On est en Novembre, il commence à faire très froid. En plus de la peur et des difficultés de survie au quotidien, on imaginait se rajouter la difficulté de vivre et de dormir par grand froid.

On réfléchit, 1500km, on a un fourgon, une remorque, allez, on y va !

On fabrique des panneaux indiquant une collecte de couvertures et vêtements chauds, sur le parking à l'entrée de notre village. On va voir les commerçants, tous sans exception acceptent notre affichage et le 3 Décembre, nous collectons 7 remorques de dons ! C'est un flot continu de personnes, d'enfants, qui nous ramènent de quoi alimenter notre projet ! Nos voisins nous ramènent café et gâteaux, une habitante nous donne même 50 Euros pour participer aux frais d'essence !

Cette journée renforce notre détermination à gagner la frontière Ukrainienne en passant par la Pologne, premier pays accueillant (plus de deux millions d'Ukrainiens y séjournent actuellement).

Nous trions les dons et le 16 Décembre, nous acheminons près de 250 couvertures et 180 Blousons et doudounes. Nous apportons également une centaine de gigoteuses pour les tout-petits, mais aussi plusieurs dizaines de bonnets, gants et chaussettes chaudes.

Deux jours de route qui se passent sans encombre, arrivés en Pologne, il neige, on accuse un ressenti de moins 15 degrés. Après être passés par l'ambassade de France à Varsovie, nous arrivons devant le siège de « La Croix Rouge internationale » et trouvons les personnes en charge de la crise Ukrainienne : on leur montre les photos de la collecte à Warmeriville que nous situons sur la carte et les informons de ce que nous avons collecté. Anna, polonaise parlant parfaitement le français, John, responsable anglais de l'ensemble de l'acheminement logistique pour l'Ukraine, Inès, employée espagnole, n'en reviennent pas, ils nous regardent, nous expliquent à quel point ces dons sont les bienvenus ! L'émotion est très forte, certains collaborateurs informés de notre convoi, descendent pour aider au déchargement . Nous prenons quelques photos, nous même sommes un peu étourdis par ce qui se passe. Tous nous demandent de remercier l'ensemble des personnes qui ont permis cette collecte, et nous prenons le chemin du retour. reste des dons a été distribué sur Reims à SOS Bébés, la maison Equilibre et le secours Populaire. MERCI A TOUS !!!!

Témoignage de Mélanie, Cathy et Francis.



## WARMERIVILLE

### Manon, une championne à l'honneur

Une surprise pour Manon Etringer, championne de natation handicap qui s'est vue remettre la médaille d'honneur de la ville de Warmeriville lors de la présentation des vœux du maire.

Lors de cette cérémonie, les parents de Manon ont évoqué le rôle de la Fédération de Sport Adapté comptant 65000 licenciés pour des personnes déficientes, trisomiques, autistes Asperger etc...

Manon recherche des sponsors pour l'aider à financer ses achats de matériels (combinaisons de compétition, lunettes de natation, maillot de bain, frais de déplacements).

Manon serait heureuse que des lecteurs lui apportent aide et soutien.

Pour la suivre et l'encourager contacter sur Facebook Manon Etringer hé page athlète, sur Instagram : manon\_ettringer.



## Correspondant défense

<https://www.defense.gouv.fr/terre>

### Réseaux sociaux du CAPCIA-51<sup>e</sup> RI

- Facebook : <https://www.facebook.com/CAPCIA-51e-RI-508689352850351>
- Instagram: <https://www.instagram.com/capcia51ri/> Twitter: [https://twitter.com/CENTIAL\\_51ri](https://twitter.com/CENTIAL_51ri)

### Réseaux sociaux du 501RCC

- 501<sup>ème</sup> régiment de chars de combat / Facebook : <https://facebook.com/501RCC/>
- Chef de corps du 501<sup>ème</sup> RCC (@501rcc) / Twitter : <https://twitter.com/501rcc>
- Instagram: [https://instagram.com/501rcc?utm\\_medium=copy\\_link](https://instagram.com/501rcc?utm_medium=copy_link)

### Réseaux sociaux du 8<sup>ème</sup> RMAT

- Facebook : <https://facebook.com/8eRMAT> Twitter: <https://twitter.com/8RMAT>
- Twitter CDC : [https://twitter.com/CDC\\_8eRMAT](https://twitter.com/CDC_8eRMAT)

### Réseaux sociaux du 40RA

- Facebook : @40eRAofficiel Instagram: 40\_ra Twitter : @40RA\_Officiel

# PROPRIÉTAIRES, LE GRAND REIMS VOUS AIDE À AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT

La Communauté Urbaine du Grand Reims a lancé le 31 août 2021, un nouveau dispositif d'amélioration et de transition énergétique. C'est un plan d'actions de 5 ans qui englobe une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et un accompagnement de tous les propriétaires sans condition de ressources.

Ce programme offre aux propriétaires l'opportunité de rénover leurs logements grâce à des aides financières exceptionnelles et à un accompagnement personnalisé.

## POUR QUELS LOGEMENTS ?

Les logements privés (sous condition d'ancienneté) situés sur le territoire de la communauté urbaine du Grand Reims.

## POUR QUI ?

- Les propriétaires qui occupent leur logement (sous condition)
- Les propriétaires qui louent leur logement (personne physique ou morale) ou qui souhaitent remettre sur le marché un logement vacant

## POUR QUELS TRAVAUX ?

- Economie d'énergie : isolation, ventilation, chauffage...
- Maintien à domicile et adaptation du logement
- Remise aux normes de logement ancien ou dégradé
- Rénovation pour louer

Des travaux réalisés par des professionnels du bâtiment labélisés RGE.

## QUELLES SONT CES AIDES ?

De 2021 à 2026, bénéficiez d'aides financières exceptionnelles de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et du Grand Reims !

## QUEL EST LE MONTANT DES AIDES ?

Des subventions ANAH pouvant atteindre **25 % à 60 %** du montant HT des travaux éligibles.

## UNE PRIME COMPLÉMENTAIRE DU GRAND REIMS

- Sous conditions ANAH : prime de **2 000 €** pour accompagner les travaux toutes thématiques
- Hors conditions ANAH : prime de **1 000 €** pour accompagner les travaux de rénovation énergétique ou l'ingénierie de la SEM OKTAVE si projet de rénovation globale



## UNE DÉMARCHE DYNAMIQUE

1

Avant de commencer vos travaux, contactez l'équipe du COMAL-SOLIHA 51 par téléphone au 0 800 77 29 30 - appels et services gratuits.

2

Un technicien du COMAL-SOLIHA 51 se rend à votre domicile et effectue un diagnostic gratuit, sans engagement.

3

Votre conseiller du COMAL-SOLIHA 51 vous aide à monter le dossier de demande de subventions.

4

L'ANAH et le Grand Reims vous notifient par courrier l'accord d'attribution des aides financières.

5

Une fois l'accord obtenu, vous pouvez démarrer les travaux.

6

Le versement des subventions se fera après travaux sur présentation des factures.



*Ne commencez pas vos travaux et ne signez aucun devis avant de recevoir les accords de subventions !*

## DES CONSEILS GRATUITS

COMAL-SOLIHA 51,  
l'expert de confiance pour votre habitat



Maison de l'Habitat  
33 rue Cérés 51100 REIMS  
**0 800 77 29 30**  
(appel gratuit)  
opah.grandreims@solihha.fr

N'hésitez plus,  
renseignez-vous !

**GRAND  
REIMS**  
COMMUNAUTÉ URBAINE

## AIDES AUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS, PROPRIÉTAIRES BAILLEURS ET AUX COPROPRIÉTAIRES

Le Grand Reims met à votre disposition une équipe  
de professionnels pour :



Vous informer



Vous aider à  
définir votre projet



Vous assister  
techniquement



Vous rechercher  
des aides financières

## Un cas concret

Une réalisation sur Warmeriville d'aménagement d'une salle de bain adaptée a pu être pris en charge à 87.87%.

Remarque : chaque dossier est différent, la prise en charge dépend de la situation personnelle.



## Conseil Municipal des Jeunes

La 1ere mandature du Conseil Municipal des Jeunes s'achève en septembre. Il est temps de préparer le nouveau Conseil.

Si vous êtes intéressés (jeunes entre 9 et 17 ans, retournez en mairie cette demande de candidature complétée et signée.

### Election du Conseil Municipal des Jeunes de Warmeriville

#### Déclaration de candidature

Formulaire à déposer à la mairie de Warmeriville au plus tard le 30 juin 2023

Prénom : NOM : Date de naissance :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

#### **A compléter par les parents**

NOM/Prénom des parents :

Autorisons par la présente notre enfant : \_\_\_\_\_, à être candidat(e) à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes de la commune de Warmeriville.

Si notre enfant est élu (e), nous nous engageons à ce qu'il (elle) participe assidûment aux réunions et manifestations organisées par la commune pendant la durée de son mandat (2 ans).

Nous autorisons la prise de photographies, ainsi que les déplacements dans la commune encadrés par des adultes.

Numéro de téléphone des parents (portable de préférence) :

Adresse e-mail :

Fait à Warmeriville, le :

Pour servir et valoir ce que de droit

Signature des parents :



# DON DE SANG

**MARDI 28 MARS**  
**DE 15H00 A 19H00**  
**CENTRE ASSOCIATIF**  
**WARMERIVILLE**



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,  
DONNEZ VOTRE SANG !

**POUR PRENDRE RDV**  
[dondesang.efs.sante.fr](https://dondesang.efs.sante.fr)  
ou l'appli Don de sang



WARMERIVILLE

# CARNAVAL

dimanche

2 avril 2023

à 14h00

- Animation musicale, mascottes, confettis, barbe à papa, manège, maquillage et goûter gratuits !

démonstration de  
danse urbaine du  
studio 511 et de la  
Dream Country

buvette pour les grands  
Et pour clôturer la fête  
petit bal pour les parents  
de 17h à 18h

en cas de mauvais temps, le carnaval aura lieu au Cercle

# WARMERIVILLE

# FORMATION GRATUITE

# GESTES QUI SAUVENT

**SAMEDI 15 AVRIL 2023**

**A 8H30 ET 10H30**

**CENTRE ASSOCIATIF DE WARMERIVILLE**

développée par l'Union Départementale  
des Sapeurs-Pompiers de la Marne

**PLACES LIMITEES  
INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

**RENSEIGNEMENTS A LA MAISON  
DE SERVICE OU AU 03 26 03 32 04**



**Warmeriville**  
Département de la Marne



**WARMERIVILLE**

**FÊTE  
PATRONALE**

**samedi 20 mai de 14h30 à 2h00  
dimanche 21 mai de 14h00 à 20h00  
lundi 22 mai de 16h30 à 19h30**



La nouvelle association, La Grange Asso, s'associe à la commune de Warmeriville pour organiser la 1ère édition du festival musical "La grange à Son" en juin 2023.

# RECHERCHE BENEVOLES POUR LE 1ER FESTIVAL "LA GRANGE À SON" À WARMERIVILLE LE 17 JUIN 2023

EN ÉCHANGE DE QUELQUES  
HEURES DE SERVICES, VOUS  
POURREZ PROFITER  
GRATUITEMENT DES CONCERTS  
PENDANT LE FESTIVAL.  
UNE EXCELLENTE FAÇON DE  
MÊLER L'UTILE À L'AGRÉABLE !



RENSEIGNEMENT A LA MAISON DE SERVICE DE WARMERIVILLE  
OU AU 06 35 29 75 34 -  lagrangeasso

# Festival

le 17 Juin 2023

# A Warmeriville

Stade Laurent Lecomte

La  
Grange  
à Son

Ouverture  
16h00

**It It Anita**

**Mad Foxes**

**Alex Toucourt**

**Joli Falzar**

**Younk**

**Nuisens**

**Kiplän**

**Faïka**

**Flash Daddy**

**Tremplin Jeune Talent**

Informations et réservations sur :  
[www.lagrangeseason.fr](http://www.lagrangeseason.fr)

# **WARMERIVILLE**

## **RETOUR DES MARCHÉS DES PRODUCTEURS ET ARTISANS**

**DE 17H À 22H**

**PLACE DE L'EGLISE**



**VENDREDI 23 JUIN**

**VENDREDI 28 JUILLET**

**VENDREDI 25 AOÛT**

**CONCERT DU GROUPE PRESENCE,  
BUVETTE ET RESTAURATION  
+ 30 EXPOSANTS**

## Renseignements pratiques

### Pôle santé

Médecins : Dr Damien MOREAU 03 26 03 86 68

Dr Delphine DEMORGNY 03 26 03 59 59

Dr Amandine MASCRET 03 26 02 27 42

Chirurgien-dentiste : Dr Damien TALLEUX / Dr Margaux DELPLANQUE 03 26 03 80 52

Pédicure Podologue : Mme Lola GUILLOUX 03 10 16 58 79

Infirmières : Cabinet avenue Jacques Joseph Harmel

Toutes les permanences se font à Warmeriville.

6h45-7h / 7h45-8h / 11h-11h30 / 12h30 sur rendez-vous

Mme Stéphanie LEROY / Mme Virginie ROESCH / Mme Mélanie MAURICIERI 07 71 10 47 98

Pharmacie : Mmes Christelle DESCHAMPS et Sophie SEPUL-DESCHAMPS 03 26 03 83 45

Fax 03 26 03 80 53

Orthophoniste : Mme Ségolène DUFRENOIS 03 26 03 50 60

Taxis : Les taxis de Zoé : 03 26 03 38 15 ou 06 72 32 57 00

Kinésithérapeutes : M. Fabrice BOREL, Mme Sophie LEFORT-POCQUET, Mme Modesty AHMED, Maëly LOPPIN 03.26.03.32.88

Nutritionniste : Mme Valérie GRANDIDIER 06 88 52 96 66

Opticien : Mme Manon MAKSUD 03 26 97 54 17

Psychologue /hypnothérapeute/sophrologue : Mme Fillion 06 13 40 77 81/09 53 71 75 12

### AGENDA

<b>28 mars</b>	Don du sang (centre associatif 15h/19h)	<b>8 mai</b>	Cérémonie aux monuments aux morts
<b>2 avril</b>	Carnaval	<b>20, 21 et 22 mai</b>	Fête patronale
<b>15 avril</b>	Formation gratuite « gestes qui sauvent » (sur inscription)	<b>17 juin</b>	Festival musical « La grange à son »
<b>25 mars</b>	Portes ouvertes Ecole du Val des Bois Audition musicale au Cercle	<b>18 juin</b>	Cérémonie aux monuments aux morts
<b>29 avril</b>	Bal country	<b>23 juin, 28 juillet, 25 Août</b>	Marchés nocturnes

**« Pour critiquer les gens, il faut les connaître, et pour les connaître, il faut les aimer » (Coluche)**